

de Digby-Annapolis-Kings croit-il que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourra faire quelque chose pour 20 millions de personnes alors qu'il ne peut rien faire pour 6,000 mineurs?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je veux seulement m'expliquer sur un fait personnel. Il est vrai que je m'étais proposé de me rendre, en compagnie du ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Pepin), à Halifax et à Sydney aujourd'hui afin d'y avoir des entretiens avec des fonctionnaires du gouvernement provincial et des représentants de l'industrie houillère aux échelons syndical et administratif. En raison de la situation qui existe au Parlement et de la responsabilité que j'ai à titre de membre du gouvernement, j'ai décidé de retarder le voyage mais non de l'annuler. J'ai appelé le premier ministre de la Nouvelle-Écosse hier soir, à 11 heures et demie. Il a très bien compris et a convenu avec moi que nous nous rencontrerions plus tard.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, au sujet du fait personnel sur lequel a voulu s'expliquer le ministre, dois-je comprendre d'après ses remarques qu'il devait rencontrer les intéressés aujourd'hui, soit les représentants du gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse, des Mineurs unis et de la *Dominion Coal Company*?

**L'hon. M. MacEachen:** C'est exact.

**M. MacInnis:** En réponse à cette question de privilège, je voudrais en soulever une moi-même. Je me suis entretenu avec les parties intéressées hier, y compris le président des Mineurs unis d'Amérique. Ce dernier m'a appris au téléphone qu'il n'avait pas été invité à la conférence tenue à Halifax aujourd'hui, d'ailleurs le ministre des mines de la Nouvelle-Écosse m'a confirmé la nouvelle. Donc, le ministre a menti à la Chambre. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis) sait qu'il ne peut dire qu'un autre député a menti à la Chambre; c'est élémentaire. De nombreux règlements ont été enfreints à la Chambre aujourd'hui, comme hier, mais il faut établir des bornes. Je ne puis, et les députés ne me le permettraient pas, autoriser un député de dire qu'un autre député a menti à la Chambre. Je demande donc au député de se rétracter.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je retire volontiers et sans équivoque ma remarque que le ministre a menti à la Chambre, mais je le remplace en disant qu'il l'a certainement induite en erreur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député sait qu'il ne peut accuser un autre député d'avoir trompé la Chambre. Il peut dire les observations faites par le député sont peut-être inexactes, ou plutôt, il ne peut dire qu'un député a volontairement induit la Chambre en erreur.

**M. Nielsen:** Le député n'a pas dit cela.

**M. l'Orateur:** Très bien, je vais accepter cela.

**M. Nowlan:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En raison des observations faites par le député de Cap-Breton-Sud, qui s'intéresse beaucoup à ce problème, comme tous les députés de la Nouvelle-Écosse, j'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'oubliera pas la question que je lui ai posée et qu'il sera en mesure d'y répondre. Des députés de l'arrière-ban se sont entretenus avec lui hier soir, car ils sont assez déçus du Parlement—et c'est peut-être aussi le sentiment des députés de l'arrière-ban des deux côtés de la Chambre.

Je comprends que le ministre de la Justice ait voulu démissionner, car certains députés de l'arrière-ban en ont assez du Parlement, mais pourrait-il nous dire en quoi il serait répréhensible que le ministre ou le premier ministre prenne la parole et nous fournisse un ou deux noms?

[*Français*]

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, après avoir écouté pendant une journée et demie la discussion au sujet de M<sup>110</sup> Munsinger, je constate que plus on parle, plus cela brasse dans la marmite. Là, on vient de trouver M<sup>110</sup> Munsinger vivante, et aujourd'hui on voit dans les journaux que même des procureurs généraux commencent à brasser dans la marmite, dans leur coin de leur province respectives, et y ajouter un peu de sel et de poivre.

Ici, plus ça va, plus je pense que la proposition relative à une enquête totale et complète dans cette affaire contribuera peut-être plus à la sécurité du pays qu'on aurait pu se l'imaginer dès le début. Et, à ce sujet, je me base justement sur un article paru le jeudi 10 mars 1966, dans un journal de Montréal. Les propos qu'il contient sont du procureur général, l'honorable ministre de la Justice de la